

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Vu l'article R.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 202 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le courrier de l'association Retraite Loisirs et Solidarité en date du 9 juillet 2020,

Vu l'arrêté du 28 Juillet 2020 portant nomination des 7 membres désignés par le Maire pour siéger au Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociale

Vu la lettre de démission de Mme Dominique ROLLAND reçue le 20 février 2024

ARRETE

Article 1 :

Est nommée pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Au titre des associations de retraités et de personnes âgées :

- Madame Christiane LLORENS

Article 2 :

Son mandat arrivera à expiration dans les conditions prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 MAR. 2024**

Le Maire,

Olivier BIANCHI



Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le **28 MAR. 2024**

- Transmis au représentant de l'État le **28 MAR. 2024**

- Affiché le **28 MAR. 2024**